

Bourgogne-Franche-Comté : le pacte régional d'investissement dans les compétences vise à « garantir une offre de formation répondant aux nouveaux besoins »

Camille Jourdan, 20 décembre 2018

Ce 20 décembre, la Bourgogne Franche-Comté signera son Pacte régional d'investissement dans les compétences. Ce Pric détaille l'application du Plan d'investissement dans les compétences national [lancé par l'État en septembre 2017](#), qui investit 15 milliards d'euros dans la formation professionnelle des publics les plus vulnérables (demandeurs d'emploi et décrocheurs scolaires).

À ce titre, la Bourgogne-Franche-Comté recevra 251 millions d'euros entre 2019 et 2022. « *Nous saisissons l'opportunité de bénéficier de moyens supplémentaires* », indique Océane Charret-Godard. La vice-présidente de la région en charge de la formation continue précise que sa collectivité accorde déjà un budget annuel de 120 millions d'euros à celle-ci ainsi qu'à l'orientation et la transition professionnelle. Ce plan, qui se veut « *concret, ambitieux, et évolutif* » cible les demandeurs d'emploi de longue durée et peu ou non qualifiés, mais aussi les jeunes décrocheurs scolaires.

Quatre axes

Il se découpe en quatre axes, à commencer par l'ambition de « *garantir une offre de formation renouvelée, équilibrée, et répondant aux nouveaux besoins* ». La région n'a toutefois pas souhaité faire table rase des dispositifs existants et souhaite « *étendre par exemple l'approche par blocs de compétences* », explique Océane Charret-Godard.

Le deuxième axe vise à « *favoriser l'accès pour les publics les plus vulnérables à une formation adaptée qui sécurise les parcours* », « *car le CDI n'est plus la norme* », argumente la vice-présidente, qui aime dire qu'il faut « *former les surfeurs du marché du travail* ». Pour cela, le Conseil régional prévoit de renforcer les aides à la mobilité et à l'hébergement des stagiaires de la formation professionnelle, grâce à un budget de 45 millions d'euros (à revérifier) en 2019.

Le Pric promet également d'« *innover, d'expérimenter, et d'évaluer* » les personnes et les dispositifs. Un exemple de cette dynamique : le « *passport compétences* », outil qui suit les personnes tout au long de leur vie et liste leurs compétences acquises dans le cadre professionnel mais aussi extra-professionnel. Enfin, un axe plus transversal guide ce pacte régional, à savoir l'objectif de « *relever les défis des mutations économiques et de la transition énergétique et numérique* ».

Travail participatif

Voté en assemblée le 14 décembre dernier, ce pacte régional est le fruit d'un travail participatif unique en France, selon la vice-présidente. Il a réuni branches professionnelles, partenaires sociaux, représentants de l'État, de la Région, organismes de formation, Opca ou encore acteurs de l'emploi. Leurs rencontres ont notamment permis d'éviter « *l'empilement de dispositifs compliqués* », en recherchant au contraire à s'inscrire dans les schémas existants, tant en matière de formation professionnelle, mais aussi d'aménagement du territoire ou encore de développement économique. En outre, des réflexions ont été menées sur l'innovation pédagogique ou encore sur les systèmes de commandes publiques. Logiquement, 2019 sera dédiée à renforcer les initiatives innovantes déjà présentes sur le territoire. « *Nous irons crescendo jusqu'en 2022* », affirme Océane Charret-Godard.

En complément, [lire notre entretien avec le haut-commissaire à la transformation des compétences et à l'inclusion par l'emploi](#).